

ACTE DE NAISSANCE.

*Le dit acte a été inscrit au registre de la Roche de sur le quart le 18 novembre 1898 avec Mathilde Gallion. Le greffier du Tribunal*

Mairie de Gilhoc.

L'AN mil huit cent soixante-quatre, le vingt-deux du mois de novembre, à deux heures du soir, Par devant nous soussigné *Garnoy Augustin Louis Maire,*

Officier de l'état civil de la commune de *Gilhoc* canton de *Samastres*

département de l'Ardèche, est comparu :

1 *Jean Simon Curpin*

2 *Jean Simon Curpin* âgé de vingt-cinq ans, profession de cultivateur demeurant à *Carroin, sur Gilhoc,*

lequel, nous a (\*) présenté (\*) un enfant du sexe *masculin*

3 né le *6* vingt-deux novembre à *sept* heure du matin à *Carroin, dite commune de Gilhoc* (\*)

4 enfant *légitime* de *lui* déclarant

5 et de *Marie Augustine Vialle* son épouse

6 âgé de vingt-cinq ans, ménager, domicilié avec son mari auquel enfant (\*) le dit comparant a déclaré donner les prénoms de *Augustin Moïse*.

7 Lesdites déclaration (\*) et présentation faites (\*) en présence de *Jacques Vinard* âgé

8 de *soixante-deux* ans, profession de *propriétaire* demeurant à *Gilhoc, voisin ou pâtre de la mère*

9 et de *Jean Honoré Chantre* âgé

10 de *soixante-deux* ans, profession de *propriétaire* demeurant à *Gilhoc, voisin ou pâtre et de la mère*

11 Après lecture du présent acte, *les témoins ont signé avec nous, à l'exception de déclarant qui a dit être illettré.*

*Vinard Chantre Garnoy*